

TRANSFERTS PUBLICS, IMPÔTS ET INÉGALITÉ DES REVENUS

Les pays de l'OCDE se différencient par le volume de revenu qu'ils distribuent au moyen des politiques publiques. Cette redistribution s'effectue avec un éventail de programmes mais, plus directement, avec les transferts monétaires versés aux ménages et les impôts directs et cotisations de sécurité sociale prélevés sur ces derniers.

Définition

La redistribution est mesurée en comparant le même indicateur d'inégalité (par exemple les coefficients de Gini) pour le revenu marchand (brut des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages) et pour le revenu disponible (net des transferts et des impôts). Deux mesures de la redistribution sont présentées. Selon la première (indicateur type), l'inégalité de distribution des revenus marchands est estimée en classant les individus d'après leur revenu marchand : cela signifie, par exemple, que les membres des classes moyennes tombent au bas de l'échelle des revenus marchands lorsqu'ils partent à la retraite, tout simplement parce que c'est l'État, et non le marché, qui verse leurs pensions. Suivant la seconde approche, l'inégalité des revenus marchands se mesure en fonction d'un classement des individus d'après leur revenu disponible, c'est-à-dire selon le rang qu'ils occupent après la redistribution et non celui qu'ils occupaient avant la redistribution.

La redistribution par l'État dépend de l'ampleur des transferts publics et des impôts sur les ménages (en pourcentage du revenu disponible des ménages) mais aussi de leur concentration (c'est-à-dire de la part des transferts/impôts qui sont reçus/versés par différents groupes de revenu, comparée à la part de leur revenu disponible). La

concentration des transferts est négative quand la part des transferts reçus par les catégories les plus pauvres excède leur part de revenu (des valeurs plus négatives dénotant une plus grande progressivité); pour les impôts sur les ménages, un coefficient de concentration plus élevé implique une distribution plus progressive des impôts. La réduction de l'inégalité par les transferts publics correspond à la diminution de l'inégalité lorsqu'on passe du revenu marchand au revenu brut (avant impôts); la réduction de l'inégalité par la fiscalité correspond à la diminution de l'inégalité lorsqu'on passe du revenu brut au revenu disponible (après impôts).

Le revenu est défini comme le revenu disponible des ménages dans une année donnée. Il comprend les rémunérations, les revenus d'activités indépendantes et les revenus du capital ainsi que les transferts monétaires publics; les impôts sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale acquittés par les ménages sont déduits. Le revenu du ménage est imputé à chacun de ses membres, avec un ajustement pour prendre en compte la variation des besoins des ménages selon leur taille (à titre d'exemple, les besoins d'un ménage de quatre personnes sont présumés deux fois supérieurs à ceux d'une personne vivant seule).

Comparabilité

Les données utilisées ici ont été communiquées par des experts nationaux appliquant des méthodologies communes et des définitions standardisées. Dans nombre de cas, les experts ont effectué plusieurs ajustements de leurs données de base pour s'aligner sur les définitions standardisées. Quoique cette démarche améliore la comparabilité, une standardisation totale est impossible. Par ailleurs, de faibles différences entre périodes et d'un pays à l'autre ne sont généralement pas significatives.

Le volume et la définition des transferts publics et des impôts sur les ménages qui sont utilisés ici peuvent différer de ceux disponibles auprès d'autres sources administratives, ce qui influence les comparaisons internationales. De légères différences entre périodes et d'un pays à l'autre ne sont généralement pas significatives. Les années exactes pour chaque pays sont indiquées dans la section « Mesures de l'inégalité des revenus ».

En bref

Selon l'indicateur type (dénoté par un losange dans le graphique), l'effet combiné des systèmes d'impôts et de transferts est une réduction de l'inégalité des revenus de 15 points (plus d'un tiers) en moyenne. D'après le second indicateur (dénoté par un trait), la réduction de l'inégalité réalisée à l'aide des impôts et des transferts est plus faible, de l'ordre de 10 points, la baisse allant de 15 points ou plus au Danemark, en Belgique, en Suède et en République tchèque à moins de 2 points en Corée. Pour certains pays de l'OCDE, une part notable de la redistribution mesurée par l'indicateur type reflète le reclassement des individus qui intervient dans les pays où les pensions publiques représentent plus de 90 % du revenu disponible de la population à l'âge de la retraite (Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Suède).

Dans tous les pays, les transferts monétaires sont distribués de façon plus progressive (autrement dit, ils ont un coefficient de concentration plus élevé) que les autres catégories de revenu, ce qui atténue l'inégalité. La distribution des impôts sur les ménages tend à être plus progressive dans les pays anglophones et moins progressive dans les pays nordiques, en France et en Suisse. En moyenne, la redistribution obtenue par les transferts monétaires publics représente le double de celle obtenue par les impôts sur les ménages, tandis qu'aux États-Unis ces deux instruments ont des effets similaires.

Source

- OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Pour en savoir plus Publications analytiques

- Barr, N. (1992), « Economic Theory and the Welfare State: A Survey and Reinterpretation », *Journal of Economic Literature*, vol. 30, juin.

Sites Internet

- OCDE, Statistiques sur la protection sociale, www.oecd.org/statistics/social.
- Travaux de l'OCDE sur l'inégalité des revenus et la pauvreté, www.oecd.org/els/social/inequality.



Ampleur, concentration et efficacité des impôts et des transferts pour réduire les inégalités

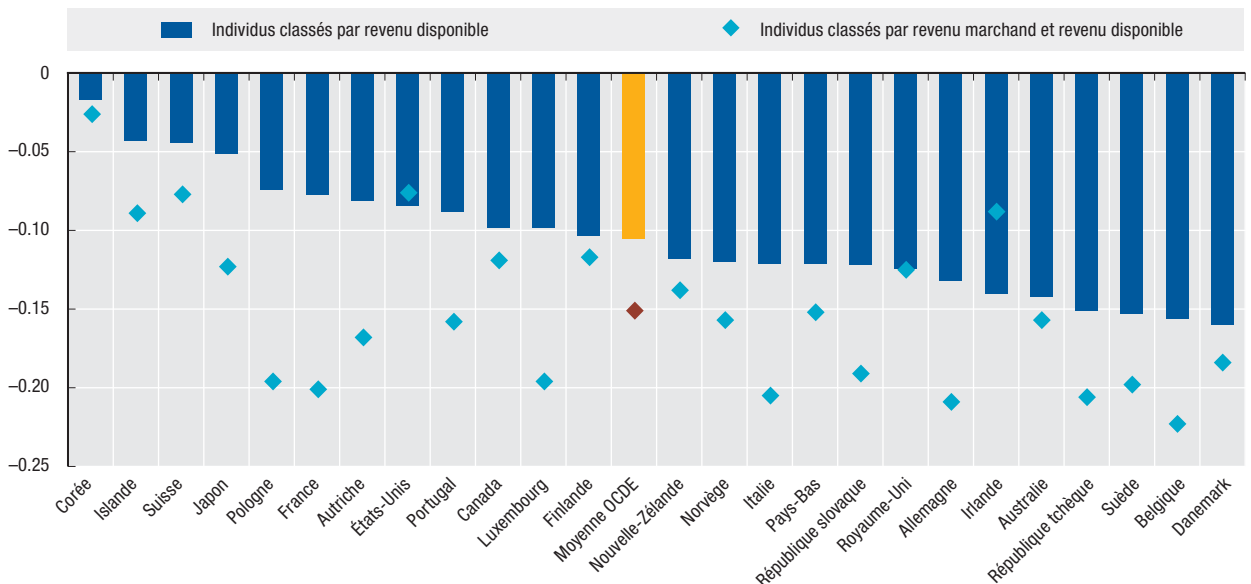
Milieu de la décennie 2000-2010

	Transferts monétaires publics			Impôts sur les ménages		
	En pourcentage des revenus disponibles des ménages	Coefficients de concentration	Réduction des inégalités	En pourcentage des revenus disponibles des ménages	Coefficients de concentration	Réduction des inégalités
Allemagne	28.2	0.013	0.086	35.5	0.468	0.046
Australie	14.3	-0.400	0.097	23.4	0.533	0.045
Autriche	36.6	0.157	0.052	33.4	0.381	0.029
Belgique	30.5	-0.120	0.119	38.3	0.398	0.037
Canada	13.6	-0.152	0.060	25.8	0.492	0.037
Corée	3.6	-0.012	0.011	8.0	0.380	0.005
Danemark	25.6	-0.316	0.118	52.5	0.349	0.042
États-Unis	9.4	-0.089	0.041	25.6	0.586	0.044
Finlande	14.4	-0.219	0.065	30.1	0.428	0.038
France	32.9	0.136	0.056	26.0	0.374	0.020
Irlande	17.7	-0.214	0.100	19.4	0.570	0.041
Italie	29.2	0.135	0.073	30.2	0.546	0.047
Japon	19.7	0.010	0.048	19.7	0.378	0.003
Luxembourg	30.6	0.085	0.066	23.8	0.420	0.032
Norvège	21.7	-0.183	0.093	33.2	0.376	0.027
Nouvelle-Zélande	13.0	-0.345	0.080	29.0	0.498	0.038
Pays-Bas	17.1	-0.198	0.080	24.7	0.471	0.041
République slovaque	26.0	-0.056	0.094	20.0	0.422	0.028
République tchèque	24.3	-0.154	0.114	21.6	0.471	0.037
Royaume-Uni	14.5	-0.275	0.085	24.1	0.533	0.039
Suède	32.7	-0.145	0.121	43.2	0.337	0.032
Suisse	16.0	-0.170	0.057	36.0	0.223	-0.012
Moyenne OCDE	21.4	-0.114	0.078	28.3	0.438	0.032

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/544730300331>

Différence entre les inégalités avant et après les impôts et les transferts

Différences de pourcentage des coefficients de concentration, milieu de la décennie 2000-2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/540115381716>



Extrait de :
OECD Factbook 2009
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2009-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Transferts publics, impôts et inégalité des revenus », dans *OECD Factbook 2009 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2009-102-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.